

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 87 (1942)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Questions du génie  
**Autor:** Lecomte, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342111>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

87<sup>e</sup> année

Nº 4

Avril 1942

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

## Questions du génie

Le *Journal militaire suisse* a publié, sous ce titre, dans sa livraison de janvier, des réflexions d'un jeune officier du génie, dont je crois utile de faire connaître l'essentiel aux lecteurs de la *Revue militaire*, comme complément à l'article « Sapeurs au combat » paru dans notre livraison de février. Sur la plupart des points, comme doyen des officiers du génie, je suis d'accord avec le jeune camarade dont j'ignore même le nom. Je me borne donc à donner ci-dessous la traduction de son article, en l'abrégeant quelque peu et en y ajoutant quelques remarques.

Colonel LECOMTE.

\* \* \*

La réforme militaire entreprise chez nous avant la guerre actuelle et continuée pendant le service actif, est basée sur le principe de rendre notre armée de campagne aussi forte que possible. On s'est efforcé, dans ce but, de récupérer le plus

possible de combattants. Toutes les missions pouvant être remplies par des hommes peu aptes au combat, ont été confiées à des S. C. Des missions de surveillance, autrefois remplies par les anciennes classes d'âge de l'armée de campagne, ont été remises à des compagnies de S. C. Le landsturm, mêlé à des classes de landwehr, constitue maintenant des unités territoriales aptes au combat. Même des formations S. C. (gardes locales, compagnies de surveillance) ont reçu des missions de combat. Le personnel de bureau des E.-M., les cuisiniers, les ordonnances sont remplacés en partie par des S. C.

Les troupes du génie ont aussi le devoir de contribuer le plus possible au renforcement de l'armée. On expose ci-dessous les mesures propres à rendre cette contribution plus efficace que jusqu'à présent.

\* \* \*

Les troupes du génie se divisent actuellement en troupes de « construction » et de « communications ». Ces dernières, que l'on ferait peut-être mieux d'appeler « troupes de transmissions » n'avaient de commun avec les troupes de construction que le col noir, que l'on vient de supprimer. Il n'y a pas plus de parenté entre ces deux troupes qu'entre les transports automobiles et l'aviation. Leur emploi tactique est entièrement différent ; dans les états-majors supérieurs, elles sont dirigées par des chefs de service indépendants l'un de l'autre. Dans l'administration militaire, pour des raisons d'économie, il n'y a qu'un chef d'arme pour ces deux catégories de troupes. Il serait plus logique de rattacher le service des transmissions à l'infanterie ou à l'état-major général, si l'on n'estime pas qu'il soit assez important pour constituer un service à part<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les huit compagnies de « pionniers » créées par l'organisation militaire de 1874 se composaient d'une section de pionniers de chemins de fer et d'une de pionniers du télégraphe, à l'effectif de 2 officiers et 41 sous-officiers et soldats, soit un peu plus de 300 hommes pour les 8 sections. Il n'y avait donc aucune raison d'en faire un service à part. Aujourd'hui, les pionniers du télégraphe, de campagne et de montagne, avec et sans fil, sont aussi nombreux, si ce n'est plus, que les troupes du génie proprement dit. Il paraît donc tout indiqué de donner à cette très importante spécialité une direction autonome. L.

Le chef d'arme du génie pourrait alors se vouer entièrement à l'éducation, l'instruction et l'équipement techniques des troupes du génie proprement dites, c'est-à-dire des troupes dites de construction, ainsi qu'aux autres missions du génie, telles que fortification, destructions, travaux des S. C., etc.

\* \* \*

Le principe qui veut que le plus grand nombre possible d'hommes soient disponibles pour la bataille, exige un emploi des troupes du génie assez différent de la conception actuelle. Celle-ci comportait, pour les troupes de construction, par ordre d'importance: 1<sup>o</sup> Destructions et barrages, 2<sup>o</sup> reconstructions, 3<sup>o</sup> participation à la fortification. Il est évident qu'une partie de ces missions, lorsqu'elles sont d'ordre purement technique et en dehors de la zone de combat, pourraient être remplies par des troupes auxiliaires. Un pas dans ce sens a déjà été fait. Pour tous les objets importants à détruire, il existe maintenant des formations permanentes de troupes de destruction. Pour les travaux de reconstruction, on a constitué des détachements spéciaux de voies ferrées et de construction de routes, ponts, etc. Ces détachements peuvent aussi effectuer des travaux de fortification, pour autant qu'il ne s'agit pas de s'enterrer sous le feu ennemi. Les troupes de construction, ainsi déchargées d'une partie de leurs missions, sont donc maintenant en mesure d'agir en liaison plus intime avec les autres troupes combattantes, pour ouvrir la voie à l'infanterie, surmonter les obstacles et briser les résistances à défaut de l'artillerie et de l'aviation. En vue de ces nouvelles missions, on pourrait se demander si la répartition actuelle en sapeurs, pontonniers et mineurs a encore sa raison d'être. La courte durée des écoles de recrues rend nécessaire une spécialisation des pontonniers. La navigation et la construction des ponts d'ordonnance et de circonstance, de pair avec l'instruction et l'éducation militaires, exigent des mois. Il n'en est pas de même des mineurs. Le creusage de galeries en arrière du front

peut être fait par des S. C. La guerre de mines au front ne se développe qu'au cours des périodes de stabilisation. Et, pour cela, on dispose des sapeurs, dont l'équipement technique peut être augmenté au besoin. L'instruction des sapeurs dans le service de mineurs est beaucoup plus poussée aujourd'hui que lors de la création du bataillon de mineurs. Dans les sapeurs, on trouve, tant dans les cadres que dans la troupe, des hommes travaillant, au civil, comme mineurs. En outre, le lent développement de la guerre de mines permet de former des mineurs au fur et à mesure des besoins. Sans vouloir blesser les disciplines orthodoxes de sainte Barbe, on peut dire que la construction de galeries ne doit plus être une chasse gardée du bataillon de mineurs ; d'autre part, un bataillon de sapeurs, remplaçant celui des mineurs, serait susceptible d'une utilisation beaucoup plus générale<sup>1</sup>.

\* \* \*

Le rôle des sapeurs dans l'attaque et la défense a été exposé par le capitaine Kollrunner, dans les livraisons 1 et 3, 1941, des « Technische Mitteilungen für Sappeure, Pontoniere und Mineure »<sup>2</sup>. L'emploi des sapeurs, comme troupe de choc et patrouilles de chasse, tel qu'il est proposé dans ces articles, me paraît un peu prématuré, en regard de l'état actuel de l'instruction et de l'armement. Il y aurait lieu d'intensifier l'instruction pour le combat de l'homme, du groupe, de la section et de la compagnie. Les chefs de tous grades doivent apprendre à donner des ordres tactiques et à diriger le feu.

Il faut, en tout premier lieu, que les officiers apprennent, dans une école de tir, le maniement et l'effet des armes d'infan-

<sup>1</sup> Il y a toujours un certain danger, surtout dans une armée de milices, à supprimer une spécialité qui fonctionne bien, comme c'est le cas pour le bat. mineurs. Je ne vois aucune bonne raison pour supprimer ce bataillon. Au contraire, étant donné que les sapeurs ne peuvent être à la fois au four et au moulin, il faudrait que chaque corps d'armée disposât d'un bataillon ou chaque division d'une compagnie spécialisée dans le service des mines. L.

<sup>2</sup> Voir R.M.S., mars 42.

terie modernes, ce qui serait aussi très utile pour une de leurs missions spéciales, la fortification. Il faut aussi que les sapeurs ainsi formés reçoivent l'armement indispensable à leur emploi en première ligne.

En effet, au cours des dernières années, l'armement des troupes de construction est resté bien en arrière de celui de l'infanterie. Au début de la précédente guerre, la seule arme à feu des bataillons de sapeurs et d'infanterie était le fusil. En 1939, le bataillon de sapeurs n'a, en plus de ses mousquetons, que 6 Fm «pour sa propre défense», tandis que le bataillon de fusiliers, outre ses mousquetons, possède 36 Fm (dont 9 sur trépied), 16 mitr., 4 min. et 2 can. d'inf. L'emploi des sapeurs comme infanterie, possible avant l'autre guerre, ne l'est plus aujourd'hui en tant qu'unité ; même les travaux techniques ne peuvent être effectués que sous une forte protection d'autres troupes.

On aurait cependant tort de penser que pour tout travail de sapeurs, on doive compter sur la protection de l'infanterie. Une telle dépendance conduit à n'attribuer les sapeurs qu'isolément, comme spécialistes, à des formations d'infanterie. A mon avis, l'emploi des sapeurs serait beaucoup plus efficace par sections, ou au moins par groupes, ayant la cohésion résultant de l'instruction et du combat en commun, exception faite des cas spéciaux où il suffirait d'un moins grand nombre d'hommes pour remplir la mission. Il est cependant évident que, pour un tel emploi, une dotation en armes automatiques ne dépassant pas celle d'une compagnie de parc, est insuffisante. Si l'on donne des armes automatiques même à des compagnies de S. C., on doit pouvoir augmenter aussi la dotation des troupes combattantes du génie.

On est en train de donner de nouvelles armes à notre infanterie, lance-flammes, fusils anti-chars, etc., ce qui, avec nos courtes périodes d'instruction, conduit forcément à une augmentation des spécialistes dans l'infanterie. Ne vaudrait-il pas mieux attribuer aux sapeurs celles des nouvelles

armes qui exigent des connaissances et des aptitudes techniques spéciales ? Elles resteraient ainsi dans la main du chef supérieur, qui pourrait les actionner selon les circonstances, là où la situation l'exigerait<sup>1</sup>.

\* \* \*

Il va sans dire que l'équipement technique doit aussi être adapté aux nouvelles missions. Il s'agirait ici en premier lieu de doter les sapeurs d'un matériel permettant le franchissement rapide des cours d'eau. Nous avons peu de pontonniers ; leur matériel de franchissement dit léger est encore relativement lourd et pas toujours à portée. Les moyens de fortune exigent beaucoup de temps, soit pour la préparation, soit pour le lancement. La meilleure solution consiste-t-elle en un matériel à supports flottants ou à supports fixes, c'est là une question technique qui dépasse le cadre de cet article.

\* \* \*

Les troupes de construction ne peuvent être déchargées de certaines missions techniques que sur le papier, aussi longtemps que les troupes de remplacement ne sont pas vraiment en état de reprendre ces missions. Pour les troupes de destruction, le nécessaire paraît avoir été fait. Pour les détachements de construction S. C., il y a encore passablement à faire. Ces détachements auront en effet, en guerre, une tâche gigantesque. Admettant le cas le plus défavorable, c'est-à-dire la supériorité aérienne absolue de l'ennemi, on peut se représenter quelles destructions l'aviation ennemie pourra opérer dans notre pays. Les détachements S. C. devront être capables de réparer les routes et ponts détruits avec la même rapidité qu'une compagnie de sapeurs. Pour cela, il faut, en premier

<sup>1</sup> Il me semble aussi que, d'après le vieux principe « à chacun son métier », c'est dans ce sens plutôt que dans celui de l'augmentation du nombre des armes automatiques, qu'il faut renforcer l'armement des sapeurs et concevoir leur emploi au combat. L.

lieu, un dressage intensif des cadres ; ceux-ci auront en général acquis, dans leur profession civile, les aptitudes techniques et le talent d'organisation nécessaires ; ils auront encore à apprendre à instruire leur personnel et à s'adapter aux conditions du travail militaire. Il faut aussi créer dans ces formations une sévère discipline et exercer systématiquement les travaux techniques, comme dans les troupes de construction actives. C'est seulement si ces conditions sont remplies que l'on aura la garantie que l'ennemi ne peut pas interrompre nos lignes de communications.

\* \* \*

On a, autrefois, souvent commis la faute d'employer, sans nécessité absolue, les troupes du génie comme infanterie. Les officiers du génie s'y sont opposés, à bon droit. Ils ont cependant peut-être trop insisté sur l'importance des travaux, de sorte que l'on en est arrivé à croire que le génie était destiné uniquement à des missions techniques. Ces deux points de vue sont trop étroits et méconnaissent les modes d'emploi les plus efficaces de l'arme du génie.

L'emploi et l'équipement des troupes du génie ne sont pas des questions de prestige. La guerre et sa préparation sont choses trop sérieuses pour que des considérations de ce genre y entrent en ligne de compte. En fait, on peut affirmer que le personnel des troupes du génie est un personnel d'élite. Les sapeurs sont tous ouvriers de métiers (maçons, charpentiers, mécaniciens, etc.) ; on trouve rarement parmi eux un simple manœuvre. Ce sont des hommes habitués aux travaux pénibles, d'une vigueur corporelle au-dessus de la moyenne. Pouvons-nous prendre la responsabilité d'employer ces hommes à des travaux que des hommes aptes aux services complémentaires peuvent aussi effectuer ? Poser la question, c'est y répondre.

\*\*\*

\* \* \*

Je me permets de remarquer que mon jeune camarade termine son travail par le mot « beantworten » qui signifie : répondre et non résoudre. Il est bien évident que la réponse à la question posée dans la phrase précédente, ne peut être que non, mais qu'elle ne constitue pas la solution pratique du problème. La difficulté consiste à apprécier à leur juste valeur les unités de destruction et de construction nouvellement créées. Tout en rendant hommage aux talents de ceux qui ont organisé et instruit ces troupes ainsi qu'à la bonne volonté de la grande majorité des hommes, on aurait tort de compter sur un trop grand rendement de leur part. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit surtout de récupérés plus ou moins valides, instruits à la hâte et encadrés tant bien que mal. Il y aura de grandes différences entre ces unités, mais même les meilleures n'auront jamais, et de loin, le rendement d'une bonne compagnie de sapeurs. Les travaux techniques à effectuer dans des conditions difficiles resteront la mission essentielle de nos sapeurs, et absorberont une très grande partie de leur activité ; la participation active au combat devra être réservée ou bien, dans chaque compagnie à un petit nombre de spécialistes particulièrement qualifiés, ou bien à de nouvelles compagnies de « sapeurs de combat », qui seraient encore à créer.

L..

---